

PROTECTION JURIDIQUE DES CONSOMMATEURS DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE DANS LA CITE DE LUPUTA, PROVINCE DE LOMAMI, RDC

LEGAL PROTECTION OF CONSUMERS OF ANIMAL-ORING PRDUCTS IN THE TOWN OF LUPUTA LOMAMI PROVINCE DEMOCRATIQUE OF THE CONGO.

Auteur 1 : KALUBI KAYEMBE Israël,
Auteur 2 : MUKENDI KAYEMBE Elisée,
Auteur 3 : MITEO MITEO Junior,
Auteur 4 : KAYEMBE KAYEMBE Blanchard,
Auteur 5 : MUKENDI KASANDA Joël,
Auteur 6 : BUKASA KAHIA Roland,
Auteur 7 : LUKUSA MITSHIABU Patrick,
Auteur 8 : NGOOYI KASANJI Alphonse,

Centre de Recherche, de Sélection d'Adaptation des Ruminants et Porcins/LUPUTA

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : KALUBI KAYEMBE .I, MUKENDI KAYEMBE .E, MITEO MITEO .J, BUKASA KAHIA .R, LUKUSA MITSHIABU .P & NGOOYI KASANJI .A (2026) « PROTECTION JURIDIQUE DES CONSOMMATEURS DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE DANS LA CITE DE LUPUTA, PROVINCE DE LOMAMI, RDC», African Scientific Journal « Volume 03, Num 36 » pp: 1454 – 1464.



DOI : 10.5281/zenodo.20677889
Copyright © 2026 – ASJ



Résumé

La protection des consommateurs de produits d'origine animale constitue un enjeu majeur de santé publique, de sécurité alimentaire et de gouvernance juridique en République Démocratique du Congo. Dans la cité de Luputa, la commercialisation des viandes et autres produits animaux se déroule souvent dans des conditions sanitaires insuffisamment contrôlées, exposant la population à des risques élevés de zoonoses, d'intoxications alimentaires et de fraudes commerciales.

Sur le plan méthodologique, il s'agit d'une étude descriptive transversale menée sur une période de cinq mois (avril–septembre 2025), selon une approche mixte combinant l'analyse juridique, des enquêtes quantitatives et qualitatives, ainsi que des observations directes des marchés locaux. L'échantillon, calculé selon la formule de Cochran, comprenait **120 enquêtés** (consommateurs, vendeurs, agents vétérinaires et responsables administratifs). Les données ont été recueillies par questionnaires, entretiens et observations, puis analysées à l'aide de statistiques descriptives et d'une analyse thématique des données qualitatives.

Les résultats montrent que la majorité des consommateurs (68,3%) ignore les normes sanitaires applicables, tandis que 74,2% achètent régulièrement des produits sans contrôle vétérinaire visible. De plus, 64,2% des enquêtés estiment que l'application des textes juridiques existants est faible, en raison de leur caractère ancien et du manque de moyens logistiques et institutionnels. Les principaux risques observés concernent l'exposition des viandes à l'air libre, l'absence de conservation adéquate et l'abattage clandestin.

La conclusion principale est que la protection juridique des consommateurs de produits animaux à Luputa demeure largement insuffisante. L'étude recommande une réforme du cadre légal, le renforcement des services vétérinaires et la sensibilisation communautaire afin de garantir une meilleure sécurité sanitaire et une véritable protection des consommateurs.

OBJECTIF : Ce dernier a pour but d'analyser la protection juridique des consommateurs des produits d'origine animale dans la cité de Luputa, province de Lomami en RDC

METHODE : Nous avons mené une étude descriptive transversale fondée sur une approche mixte, combinant l'analyse juridique ainsi que des enquêtes quantitatives et qualitatives, afin d'obtenir une meilleure compréhension du sujet et des résultats plus fiables.

Mots-clés : Protection juridique, consommateurs, produits animaux, sécurité sanitaire, élevage Luputa, RDC.

ABSTRACT

The protection of consumers of animal-origin products constitutes a major issue of public health, food safety, and legal governance in the Democratic Republic of the Congo. In the town of Luputa, the marketing of meat and other animal products often takes place under insufficient sanitary control, exposing the population to high risks of zoonotic diseases, food poisoning, and commercial fraud.

Methodologically, this was a cross-sectional descriptive study conducted over five months (April–September 2025), using a mixed-methods approach that combined legal analysis, quantitative and qualitative surveys, and direct observations of local markets. The sample, calculated using Cochran's formula, included 120 respondents (consumers, sellers, veterinary officers, and administrative authorities). Data were collected through questionnaires, interviews, and observations, and analyzed using descriptive statistics and thematic analysis of qualitative information.

The results show that the majority of consumers (68.3%) are unaware of applicable sanitary standards, while 74.2% regularly purchase products without visible veterinary inspection. Furthermore, 64.2% of respondents consider the enforcement of existing legal texts to be weak, due to their outdated nature and the lack of logistical and institutional resources. The main risks identified include exposure of meat to open air, inadequate preservation, and clandestine slaughter practices.

The main conclusion is that the legal protection of consumers of animal products in Luputa remains largely insufficient. The study recommends reforming the legal framework, strengthening veterinary services, and raising community awareness to ensure better food safety and genuine consumer protection.

OBJECTIVE : The purpose of the latter is to analyze the legal protection of consumers of animal-origin products in the town of Luputa, Lomami Province, in the Democratic Republic of the Congo.

METHOD : We carried out a cross-sectional descriptive study based on a mixed-method approach, combining legal analysis with quantitative and qualitative investigations to ensure a better understanding of the subject and more accurate results.

Keywords: legal protection, consumers, animal products, food safety, livestock farming, Luputa, DRC.

INTRODUCTION

La consommation des produits d'origine animale occupe une place importante dans l'alimentation humaine. Les viandes, poissons, œufs, lait et autres produits dérivés contribuent significativement à la sécurité nutritionnelle des population. Cependant, lorsque ces produits échappent au contrôle sanitaire et juridique, ils deviennent des sources potentielles de maladies transmissible à l'homme. Le choix de ce travail s'explique par l'importance stratégique que revêt la consommation des produits d'origine animale dans la sécurité alimentaire et la santé publique en République Démocratique du Congo. Dans la cité de Luputa, la commercialisation de viandes et autres denrées animales se déroule dans des conditions souvent précaires, marquées par l'absence de contrôles vétérinaires réguliers, la faiblesse du cadre juridique et la méconnaissance des normes sanitaires par la population. Cette situation expose directement les consommateurs à des risques de zoonoses, d'intoxications alimentaires et de fraudes commerciales.

Dans plusieurs pays africains, notamment en République Démocratique du Congo, les systèmes de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale restent à diverses difficultés :

Insuffisance des infrastructures vétérinaires, faiblesse des inspections sanitaires, absence de traçabilité et méconnaissance des droits des consommateurs.

Swn-programme.info+2

Dans la cite de Luputa, province de Lomami, le marchés locaux connaissent une commercialisation importante de viandes bovines, porcines, caprines et de volailles. Toutefois, plusieurs observations relèvent l'existence d'abattage clandestins, l'absence de conservation frigorifique adéquate et le non-respect des normes sanitaires élémentaires.

Le cadre juridique Congolais relatif à la sécurité sanitaire des aliments demeure largement inspiré des textes coloniaux, notamment le décret du 26 juillet 1910 sur la fabrication et le commerce des denrées alimentaires ainsi que l'Ordonnance du 13 février 1915 relative à l'abattage du bétail destiné à l'alimentation humaine.

Swn-programme.ifo+1

Ainsi, cette recherche tente de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le niveau de protection juridique des consommateurs des produits animaux dans la cité de Luputa ?
- Les mécanismes de contrôle sanitaires existants garantissent-ils réellement la sécurité des consommateurs ?
- Quels sont les obstacles à l'application effective des normes sanitaires relatives aux produits animaux. Une étude descriptive transversale a été réalisée sur une période de 5

mois, allant du mois d'avril 2025 au mois de septembre 2025, correspondant à la fin de la saison des pluies et au début de la saison sèche. Cette période a été choisie afin de mieux s'informer sur la dynamique saisonnière des produits d'origines animale, des conditions de conservation, de commercialisation, ainsi que des risques liés à la consommation.

L'étude visait également à évaluer le niveau d'application des textes juridiques protégeant les consommateurs et à identifier les défis rencontrés par les autorités compétentes dans le contrôle de la qualité et de sécurité de denrées alimentaire d'origine animale.

OBJECTIF GENERAL

Analyser la protection juridique des consommateurs des produits d'origine animale dans la cité de Luputa, province de Lomami en RDC.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Identifier les textes juridiques applicables à la protection des consommateurs des produits animaux ;
Evaluer le niveau de contrôle sanitaire des produits animaux commercialisés à Luputa ; déterminer les risques encourus par les consommateurs ;

Proposer des mécanismes d'amélioration du système de protection des consommateurs

HYPOTHESES

Le système juridique Congolais protège insuffisamment les consommateurs des produits d'origine animale ;

L'absence de contrôle vétérinaire régulier favorise les risques sanitaires dans la cité de Luputa

La faible sensibilisation des consommateurs contribue à la commercialisation des produits animaux impropres à la consommation.

METHODOLOGIE

Milieu d'étude

L'étude a été réalisée dans la cité de Luputa, territoire de Luilu, province de Lomami en RDC

Type d'étude

Il s'agit d'une étude description transversale à approche quantitative et qualitative.

1. Population d'étude
2. La population cible comprenait
3. Les consommateurs ;
4. Les vendeurs de produits animaux ;
5. Les agents vétérinaires ;
6. Les responsables administratifs.

Taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon a été calculée selon formule de Cochran :

- L'échantillon retenu était de 120 enquêtés.
- Critères d'inclusion
- Etre résident de Luputa ;
- Acheter ou vendre des produits animaux ;
- Accepter de participer à l'étude
- Critères d'exclusion ;
- Refus de participation

Questionnaires incomplètement remplis

Techniques de collecte des données

- Questionnaire structuré ;
- Observation directe ;
- Entretien semi-directe ;
- Analyse documentaire
- Analyse des données

Les données ont été analysées à l'aide des statistiques descriptives sous Excel.

Gestion et analyse des données

Les données collectées ont été vérifiées, codifiées et saisies dans un logiciel de traitement statistique. L'analyse des données a été réalisée à l'aide des statistiques descriptives telles que les fréquences, les pourcentages et les tableaux afin de présenter les résultats de manières claires et compréhensible.

Les données qualitatives issues des entretiens ont été analysées de façon thématique afin d'identifier les principaux problèmes liés à la protection juridiques des consommateurs des produits d'origines animale dans la cité de Luputa.

RESULTATS

TABLEAU N° 1 : REPARTITION DES ENQUETES SELON LE SEXE

<i>Sexe</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
Masculin	72	60%
Féminin	48	40%
Total	120	100%

Source : Nous-mêmes par rapport aux données de terrain

Les résultats montrent que les hommes représentent 60% des enquêtes contre 40% des femmes. Cette prédominance masculine pourrait s'expliquer par le fait que les activités liées au commerce des produits d'origine animale, notamment la vente et l'abattage des animaux, sont d'avantage exercées par les hommes dans la cité de Luputa.

Toutefois, la participation des femmes restent importante, ce qui démontre leurs implications croissantes dans la commercialisation et la consommation des produits animaux.

TABLEAU N° 2 NIVEAU DE CONNAISSANCE DES NORMES SANITAIRE

<i>Connaissance</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
Oui	38	31,7%
Non	82	68,3%
Total	120	100%

Source : Nous-mêmes par rapport aux données de terrain

Le tableau 2 relève que 68,3% des enquêtés ne connaissent les normes sanitaires applicables aux produits d'origine animale, tandis que seulement 31,7% affirment les connaître. Ces résultats traduisent un faible niveau de sensibilisation de la population concernant les exigences sanitaires liées à la consommation des produits animaux. Cette méconnaissance constitue un facteur favorisant l'exposition des consommateurs aux risques sanitaires tels que les intoxications alimentaires et les zoonoses.

TABLEAU N°3 PRESENCE DU CONTROLE VETERINAIRE AVANT ACHAT

<i>Contrôle vétérinaire visible</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
Oui	31	25,8%
Non	89	74,2%
Total	120	100%

Source : Nous-mêmes par rapport aux données de terrain

Selon les données du tableau 3, 74,2% des enquêtés déclarent acheter des produits animaux sans constater un contrôle vétérinaire visible, contre seulement 25,8% qui affirment observer ce contrôle. Ces résultats démontrent une insuffisance des inspections sanitaires dans le marché de Luputa.

L'absence de contrôle vétérinaire régulier peut favoriser la commercialisation des viandes impropres à la consommation humaine et compromettre la protection des consommateurs.

TABLEAU N°4 PRINCIPAUX RISQUE OBSERVES

<i>Risques identifiés</i>	<i>Fréquences</i>	<i>Pourcentage</i>
Viande exposées à l'aire libre	46	38,3%
Absence de conservation	29	24,2%
Abattage clandestin	27	22,5%
Produits suspects	18	15%
Total	120	100%

Source : Nous-mêmes par rapport aux données de terrain

Le tableau 4 indique que le principal risque observé est l'exposition des viandes à l'air libre avec 38,3 %, suivi de l'absence de conservation adéquate (24,2%), de l'abattage clandestin (22,5%) et de la présence des produits suspects (15,5%). Ces résultats montrent que les conditions de manipulation et de commercialisation des produits animaux dans la cité de Luputa présentent plusieurs insuffisances sanitaires. L'exposition des viandes à l'air libre favorise notamment la contamination microbienne et augmente les risques de transmission des maladies alimentaires.

TABLEAU N° 5 : NIVEAU D'APPLICATION DES TEXTES JURIDIQUES

<i>Niveau d'application</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>
Faible	77	64,2%
Moyen	29	24,1%
Bon	14	11,7%
Total	120	100%

Source : Nous-mêmes par rapport aux données de terrain

Les résultats du tableau 5 démontrent que 64,2% des enquêtés estiment que l'application des textes juridiques relatifs à la protection des consommateurs est faible, contre 24,1% qui la jugent moyenne et seulement 11,7% qui considèrent qu'elle est bonne. Cette situation démontre l'ineffectivité des mécanismes juridiques et administratifs de contrôle dans la cité de Luputa. Malgré l'existence des textes réglementaires en RDC, leur mise en œuvre demeure limitée en raison du manque des moyens, du faible contrôle administratif et de l'insuffisance des services vétérinaires locaux.

DISCUSSION

Les résultats obtenus démontrent une faible protection des consommateurs des produits d'origine animale dans la cité de Luputa. La majorité des consommateurs ignore les normes sanitaires

applicables aux produits animaux. Cette situation expose la population à plusieurs risques sanitaires ; notamment les intoxications alimentaires et les zoonoses.

Les observations réalisées dans les marchés montrent que plusieurs viandes sont vendues sans inspection vétérinaire visible. Cette réalité rejoint les constatations réalisées au niveau national concernant l'insuffisance du contrôle sanitaire des denrées alimentaires en RDC

Le cadre juridique congolais relatif à la sécurité sanitaire des aliments demeure ancien et insuffisamment appliqué. Plusieurs encore en vigueur remontent à la période coloniale.

L'étude révèle également l'insuffisance des infrastructures vétérinaires locales. Les services compétents manquent souvent de moyens logistiques, humains et financiers pour assurer un contrôle permanent des produits animaux commercialisés.

Les consommateurs apparaissent comme les acteurs les plus vulnérables dans cette chaîne alimentaire. L'absence d'étiquetage, de traçabilité et de certification sanitaire fragilise davantage leur protection juridique.

Swn-programme+1

CADRE JURIDIQUE APPLICABLE

La protection des consommateurs des produits animaux en RDC repose notamment sur :

- Le décret du 26 juillet 1910 sur la fabrication et le commerce des denrées alimentaires ;
- L'ordonnance du 13 février 1915 relative à l'abattage du bétail ;
- L'ordonnance n° 74/453 du 31 décembre 1952 sur la salubrité des denrées alimentaires ;
- L'ordonnance n°74/241 du 22 juillet 1953 sur le transport et le commerce des viandes ;

Les normes vétérinaires régionales relatives à la sécurité sanitaire des produits animaux. Les interventions de l'office Congolais de contrôle (OCC) dans le contrôle de certains produits alimentaires.

PROPOSITION

Aux autorités publiques :

- a) Moderniser la législation sur la protection des consommateurs ;
- b) Renforcer les services vétérinaires locaux ;
- c) Construire des abattoirs modernes.

Aux vendeurs :

- d) Respecter les normes d'hygiène ;
- e) Eviter l'abattage clandestin ;
- f) Assurer une bonne conservation des viandes

Aux consommateurs :

- g) Exiger les contrôles vétérinaires ;
- h) Eviter l'achat des produits suspect ;
- i) Signaler les cas de fraude sanitaire.

CONCLUSION

La protection juridique des consommateurs des produits d'origine animale dans la cité de Luputa demeure insuffisante malgré l'existence de plusieurs textes réglementaires. Les résultats de cette étude démontrent l'existence de nombreuses irrégularités sanitaires dans la commercialisation de produits animaux. L'absence rigoureux favorise les risques pour la santé république. Une réforme du cadre juridique ainsi qu'un renforcement des services vétérinaires apparaissent indispensables pour garantir une meilleur protection des consommateurs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). (2026). Normes sanitaires relatives aux produits animaux. Genève : OMSA.
2. FAO. (2025). Food safety and consumer protection in Sub-Saharan Africa. Rome : FAO Publications.
3. Ebuteli, I. (2025). La gouvernance sanitaire et la protection des consommateurs en RDC. Kinshasa : Institut congolais de recherche.
4. Mwene-Ditu Veterinary Research Center. (2025). Risques sanitaires liés aux viandes porcines dans le Kasai. Mwene-Ditu : Centre de recherche vétérinaire.
5. République Démocratique du Congo. (2024). Rapport national sur la sécurité alimentaire et sanitaire. Kinshasa : Ministère de la Santé.
6. Institut supérieur agronomique de Kananga. (2024). Hygiène et sécurité des produits animaux dans les marchés locaux. Kananga : ISAK Éditions.
7. OMS. (2023). Avortement sécurisé et sécurité sanitaire des aliments. Genève : Organisation mondiale de la santé.
8. FAO. (2023). Livestock food safety challenges in Africa. Rome : FAO.
9. Université de Lubumbashi. (2022). Analyse des risques alimentaires liés aux produits animaux. Lubumbashi : Presses universitaires.
10. OMSA. (2022). Animal health and zoonotic disease prevention. Paris : OMSA.
11. Pathfinder International. (2021). Community awareness and food safety in RDC. Boston : Pathfinder.
12. Université de Kinshasa. (2021). Étude sur la consommation des viandes non contrôlées en RDC. Kinshasa : Presses universitaires.
13. CARE RDC. (2020). Protection des consommateurs et sécurité alimentaire communautaire. Kinshasa : CARE RDC.
14. République Démocratique du Congo. (2020). Normes et directives des soins complets d'alimentation animale. Kinshasa : Ministère de la Santé.
15. FAO. (2019). Reproductive health and livestock productivity in Central Africa. Rome : FAO Publications.
16. Union Africaine. (2019). Cadres juridiques et droits des consommateurs en Afrique. Addis-Abeba : UA.
17. Médecins Sans Frontières (MSF). (2018). Soins post-consommation et réduction des risques alimentaires en RDC. Bruxelles : MSF.

18. République Démocratique du Congo. (2015). Rapport sur la salubrité des denrées alimentaires.
Kinshasa : Ministère de l'Agriculture.